BURKINA FASO
-=-=-=-=-
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons
-=-=-=-=-

IVE REPUBLIQUE
-=-=--=-=-
TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 27 JANVIER 2026

Président de séance

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

Monsieur Pawindé Edouard SAVADOGO
Premier Secrétaire parlementaire

Monsieur Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO
Deuxième Secrétaire parlementaire

Dossiers en examen :

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord portant création de l'institution de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC), signé le 23 novembre 2012 à Prétoria, **dossier n°029**.

- Projet de loi portant autorisation d'adhésion à la Convention de Vienne, relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, adopté le 21 mai 1963, **dossier n°030**.

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, ce mardi 27 janvier 2026 sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de messieurs Pawindé Edouard SAVADOGO et de Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO, respectivement Premier et Deuxième Secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le Gouvernement était représenté par :

- monsieur Karamoko Jean Marie TRAORE, Ministre des Affaires étrangères ;
- monsieur Yacouba Zabré GOUBA, Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières ;
- et madame Bebgnasgnan Stella Eldine KABRE/KABORE, Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères.

Ils étaient accompagnés de leurs collaborateurs.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- ***Il est 09 heures 09 minutes*** -

Le Président

Mesdames et messieurs les députés bonjour.

Bonjour aux membres du Gouvernement, nous vous souhaitons la bienvenue.

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires, bonjour.

Hommes et femmes de média bonjour.

La séance est ouverte.

(Coup du maillet)

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

M. Pawindé Edouard SAVADOGO
Premier Secrétaire parlementaire

Bonjour à toutes et à tous.

Honorables, veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom.

(Il procède à l'appel nominal des députés)

Excellence Monsieur le Président, au terme de l'appel nominal des députés, nous enregistrons :

- **21 députés absents excusés ;**
- **00 député absent non excusé ;**
- **16 procurations ;**
- **50 députés présents ;**
- **66 votants.**

Je vous remercie et bonne séance plénière à toutes et à tous.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

(Coup du maillet)

Annonce

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des Présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du mardi 20 janvier 2026, dans sa partie publique.

En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative de transition.

(Coup du maillet)

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de deux projets de loi.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer les intitulés des deux projets de loi.

M. Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO
Deuxième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais annoncer l'intitulé des deux projets de loi :

- le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord portant création de l'Institution de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC), signé le 23 novembre 2012 à Prétoria, dossier n°029.

La Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et la Commission des finances et du budget (COMFIB) sont saisies du dossier n°029 pour avis.

- le projet de loi portant autorisation d'adhésion à la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, adoptée le 21 mai 1963, dossier n°030.

La Commission du développement durable (CDD), la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et la Commission des finances et du budget (COMFIB) sont saisies du dossier n°030 pour avis.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) est affectataire des deux dossiers pour le fond.

Merci Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

A présent, j'appelle en discussion, le dossier n°029.

Le Gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Jean Marie Karamoko TRAORE
Ministre des Affaires étrangères

Monsieur le Président, le Gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le Gouvernement.

Je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition, la discussion du projet de loi, objet du dossier n°029 portera sur le texte adopté par la Commission saisie au fond, c'est-à-dire le texte issu de la CAEDS.

Ce rappel vaut aussi pour la discussion sur le projet de loi, objet du dossier n°030.

Je donne la parole au Président de la CAEDS, pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Jean Marie KOMBASSERE
Président de la CAEDS

Bonjour Excellence, merci pour la parole.

Avec votre autorisation, je cède la parole au député SAWADOGO Moussa, pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

M. Moussa SAWADOGO
Rapporteur CAEDS pour le dossier n°029

Bonjour Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition,

Bonjour à monsieur le Ministre et ses collaborateurs.

Chers honorables, bonjour.

Fonctionnaires parlementaires, bonjour.

Femmes et hommes de média, bonjour.

Je m'en vais vous livrer le contenu du rapport.

(Il donne lecture intégrale du contenu dudit rapport)

Ouagadougou, le 19 janvier 2026

Le Président : Jean Marie KOMBASSERE,
Le rapporteur : Moussa SAWADOGO.

Je vous remercie.

Excellence, j'en ai fini.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur pour avoir fini.

Je passe la parole à la Présidente de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci bien Excellence

Avec votre autorisation, j'invite le député Drissa KY, à bien vouloir présenter devant la plénière la substance du rapport d'avis de la CGSASH.

Je vous remercie.

M. Drissa KY
Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°029

Merci madame la Présidente.

Bonjour Excellence.

Avec votre autorisation, je voudrais aller à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y, cher collègue.

M. Drissa KY
Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°029

Appréciation et avis de la Commission

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAEDS fait par le député rapporteur, et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra de :

- renforcer les capacités des Etats membres à anticiper et à répondre aux évènements météorologiques extrêmes ;
- mutualiser les ressources africaines afin d'assurer une solidarité continentale face aux catastrophes naturelles et aux risques climatiques pour renforcer l'assistance et la protection sociale des populations ;
- réduire la dépendance à l'aide humanitaire extérieure grâce à un mécanisme autonome africain.

Par conséquent, la commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire émet un avis favorable pour son adoption.

Toutefois, la commission exhorte le Gouvernement à prendre des mesures idoines afin de mettre en œuvre un mécanisme accessible et intégré dans la politique nationale de protection sociale.

Ouagadougou le 21 janvier 2026

La présidente : Marie-Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le rapporteur : Drissa KY

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe enfin la parole au Président la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien, Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Kanibè TUINA à présenter à la plénière, le rapport d'avis de la Commission.

M. Kanibè TUINA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°029

Merci Président pour la parole et pour le bon choix de m'envoyer au parloir ce matin.

Bonjour à toutes et à tous.

Awo ni sogoma, signansi, bièla-bièla.

Excellence Monsieur le Président, le Gouvernement est sous pression en 2026. La vitesse du vol est déterminée V1. Pour que l'Assemblée ne soit pas en déphasage avec cette vitesse, je demande l'autorisation d'aller directement à l'avis et l'appréciation de la Commission.

Le Président

Allez-y, cher collègue.

M. Kanibè TUINA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°029

Merci.

Appréciation et avis de la Commission

Suite au compte rendu des travaux de la CAEDS fait par le député rapporteur, des échanges en lien avec les motivations du projet de loi de ratification, ainsi que de certaines de ses dispositions ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, la Commission note que l'adhésion à cette ratification permettra notamment :

- la réduction de la dépendance à l'aide humanitaire extérieure grâce à un mécanisme africain autonome ;
- la possibilité de souscription à une police d'assurance agricole pastorale ou tout autre produit futur de l'institution de l'ARC ;
- l'accès rapide à un financement d'urgence en cas de catastrophe, réduisant le temps de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la réponse et les impacts négatifs associés ;
- la participation à un cadre panafricain de solidarité, en renforçant la coopération régionale et le leadership du continent en matière de gestion des risques.

Au regard de ce qui précède, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi de ratification.

Ouagadougou le 21 janvier 2026

Le Vice-président : Issiaka TAPSOBA
Le rapporteur : Kanibè TUINA.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la Commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils doivent s'abstenir de poser des questions au cours des débats*. » Fin de citation.

Ce rappel vaut pour les discussions concernant les deux projets de loi. La disposition s'applique aux députés membres de la CAEDS, qui, en rappel, est affectataire des deux dossiers n°029 et 030 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

- OUEDRAOGO Souleymane,
- HIEN Diédon Alain,
- GANSONRE Marc Bertin,
- ZANGRE François,
- OUEDRAOGO Aly Badra,
- NASSOURI Daaga,
- OUEDRAOGO Lougoulawindin Clémence,
- YARO Mamadou.

Le Président

La parole est à l'honorable OUEDRAOGO Souleymane.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC/OSC)

Cette fois, j'ai trouvé l'antidote au wack des Gourmantché. ***(Rires)***

Merci Excellence Monsieur le Président, pour la parole.

Félicitation à la Commission CAEDS pour l'examen de ce dossier et également toutes mes félicitations au Gouvernement pour ses nombreux efforts ces derniers temps dans le sens de la ratification d'un certain nombre d'instruments juridiques internationaux, dans lesquels le Burkina Faso tire un avantage particulier.

Les avantages de ce présent accord sont indéniables. 800 millions de souscriptions, plus de 2 milliards de ressources mobilisées pour l'indemnisation d'un certain nombre de risques ou de personnes victimes de catastrophes, je pense qu'il n'y a pas de doute, il y a intérêt à ratifier cette convention.

La question que je me pose, pourquoi après toutes ces années, ce n'est que maintenant qu'on ratifie cette convention ? Est-ce qu'on n'avait pas mis les charrues avant les bœufs ?

Qu'est-ce que le Gouvernement actuel fait pour rattraper tous ces retards ? Parce que ce n'est pas la première ratification, très souvent on se rend compte qu'on signe les conventions et on met pratiquement 5 ans, 6 ans, voir 10 ans avant de les ratifier.

Et là, ce qui est préoccupant, c'est que nous participons aux activités alors qu'elle n'a pas été ratifiée. Qu'est-ce qui justifie cela ?

Sous les cieux de la gouvernance actuelle, vertueuse des deniers publics instruit par notre gouvernement, il n'y a pas de doute, nous ne craignons pas la mauvaise utilisation des ressources, mais sous d'autres cieux il y avait des risques. Cependant, je n'ai pas vu transparaitre dans l'accord un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des activités des obligations des Etats vis à vis de cette convention.

Parce que justement, au niveau de certains traités et accords des Nations unis, il y a des organes de suivi de la mise en œuvre des dispositions pertinentes contenues dans les conventions.

Est-ce que le Gouvernement peut nous rappeler, peut-être que j'ai mal compris, s'il existe un système national ou un système au plan africain de suivi de la mise en œuvre des dispositions pertinentes de cette convention ?

S'il n'en existe pas, je pense qu'il y a une insuffisance à relever. Je ne sais pas si on peut toujours rattraper, mais je pense qu'au niveau national, des efforts pourraient être consentis dans ce sens.

Je vous remercie monsieur le Président.

Le Président

Merci, cher collègue.
Le collègue HIEN Diédon Alain a la parole.

M. Alain Diédon Hien (GC/OSC)

Merci Excellence, pour la parole.

Je joints ma voix pour féliciter le Gouvernement parce que nous ne doutons pas de la pertinence de l'exercice que nous sommes en train de faire pour ce système assurantiel, quand on connait notre pays et sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

J'avais deux petites questions, la première a déjà été introduite par l'honorable OUEDRAOGO Souleymane.

Chaque année, c'est récurrent que nos populations à différents endroits de notre pays sont victimes de catastrophes naturelles avec des impacts négatifs souvent considérables.

Quand on a reçu le projet, après l'avoir parcouru, effectivement la question qui revient, conscient de cette situation ayant cette opportunité depuis 2012 à Prétoria, pourquoi le Gouvernement a-t-il attendu maintenant pour que nous puissions initier cette démarche le 27 janvier 2026 ?

C'est pour alourdir un peu la question de l'honorable Souleymane.

Concernant ma deuxième question, il y a un adage qui dit : « *Vaut mieux prévenir que guérir* ».

Quand on regarde notre pays, c'est comme si nous-mêmes nous aimons les catastrophes naturelles ou que nous souhaitons les catastrophes naturelles. Nous avons beaucoup de populations qui sont installées dans des zones inondables alors que nous sommes dans le changement climatique. Il suffit seulement d'un petit décalage de volume pluviométrique que l'eau vienne nous soulever dans nos maisons et là c'est avec tous les dégâts possibles.

Si on prend à Ouaga seulement, dans beaucoup d'endroits, nous avons matière à faire et c'était devenu comme un sport favori au niveau de la population. Ce sont les mêmes endroits inondés, ce sont les mêmes assistés et l'année prochaine on reprend à peu près le même cycle.

C'était un exemple, Excellence, l'inondation. Mais au-delà de l'inondation, nous avons aussi nos populations qui sont situées à côté des installations à fort risque de catastrophe.

J'ai deux petites questions.

C'est de savoir à date, est-ce que le Gouvernement a un point de l'état de ces populations vulnérables qui sont en risque de catastrophe naturelle ?

Deuxièmement, c'est de voir si on a une cartographie pour voir la vulnérabilité de vivre en termes de région, qu'est-ce que le Gouvernement envisage pour que nous puissions prévenir ces dites catastrophes avant que cela n'arrive, pour qu'on aille avec cette ratification à l'ARC pour solliciter l'appui ?

Excellence, c'était mes deux contributions pour ce matin.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable GANSONRE Marc Bertin a la parole.

M. Marc Bertin GANSONRE (GC/OSC)

Merci monsieur le Président.

Bonjour au Gouvernement.

Je voudrais structurer mon intervention en trois points.

Le premier point serait des félicitations au Gouvernement, le deuxième c'est une proposition et le troisième c'est une question.

Pour les félicitations, je crois que nous sommes en droit aujourd'hui de féliciter le Gouvernement pour des actions récentes qui ont été menées au niveau national en lien avec la thématique sur lequel nous travaillons aujourd'hui. Il y a eu beaucoup d'ateliers régionaux qui ont été organisés pour informer les populations que nous avons apprécié. Vous avez relevé aujourd'hui les indemnisations directes de plus de 2 milliards dont les bénéficiaires ont eu droit et aussi le développement stratégique que vous avez eu avec un certain nombre de partenaires, notamment le PAM pour améliorer le service aux agriculteurs.

Ce sont des points de satisfaction qui nous amènent aujourd'hui à vous féliciter pour ces actions.

En termes de proposition, Monsieur le Président, aujourd'hui quand on regarde un peu les interventions en lien avec l'assurance, je pense qu'il serait utile d'améliorer l'efficience à travers un certain nombre de stratégies qui doivent prendre en compte la diversification des produits d'assurance, parce qu'aujourd'hui, le seul type d'assurance, c'est l'assurance sècheresse. Il aurait fallu qu'il y ait une couverture contre d'autres aléas telles que les inondations et les invasions acridiennes dont nous sommes sujets.

Aussi améliorer l'intégration des assurances pour les filières agropastorales. Il y a déjà des initiatives qui sont mises en œuvre, mais cela demande une amélioration. Renforcer la capacité locale en améliorant d'avantage la formation des coopératives agricoles et les collectivités à l'utilisation des outils de prévision climatique, chose aujourd'hui qui doit être de mise pour que nous puissions réussir un certain nombre d'activités.

Enfin comme proposition, c'est améliorer la digitalisation des données climatiques et en cela, il faudrait peut-être développer un partenariat pour mobiliser les banques locales et les aider à rendre l'assurance accessible à de petits exploitants.

Aujourd'hui vous n'êtes pas sans savoir que la population a besoin pratiquement de cette assurance, mais la capacité financière souvent fait défaut.

Cela m'amène à poser la question suivante : c'est quelle action le Gouvernement compte mener pour améliorer le faible taux de pénétration ? Parce qu'il y a beaucoup de producteurs comme je l'ai dit, qui restent en dehors du système, faute de moyens.

Et comment le Gouvernement compte-t-il limiter la durabilité de cette action ? Parce que simplement les financements sont des financements extérieurs.

Est-ce qu'il y a une stratégie de longue durée pour cela ?

Quelle stratégie pouvez-vous mettre en place pour plus de besoin de diversifications rapide ? Parce que quand on regarde, se limiter à l'assurance sècheresse comme je l'ai dit, expose les producteurs à d'autres aléas non couverts.

Ces défis aujourd'hui sont des défis majeurs et je voudrais savoir quelles seront les stratégies que le Gouvernement pourrait mettre en place pour relever ces défis ?

Merci monsieur le Président, voilà mes centres d'intérêts.

Le Président

Chers collègues, je voudrais demander aux prochains intervenants de se limiter au dossier parce que finalement les interventions me semblent déborder le cadre du dossier pour embrasser tout ce qui est comme assurance.

Sur ce, je remercie le collègue GANSONRE Marc Bertin.

Le collègue François ZANGRE a la parole.

M. François ZANGRE (GC/PP)

Merci Excellence Monsieur le Président.

J'ai juste deux petites préoccupations.

La souscription à la mutuelle nécessite comme le Gouvernement l'a si bien relevé, il y a plus d'assurance.

Ma question est de savoir : est-ce que les coûts de ces primes d'assurance ne sont-ils pas élevés de sorte à peser sur les finances publiques déjà fragilisées par la situation que nous vivons ?

Enfin, est-ce que le Gouvernement peut nous expliquer davantage le mécanisme de la couverture en cas de catastrophe ? J'estime que si la catastrophe ne dépasse pas le seuil défini par le modèle, l'Etat ne recevra pas de paiement malgré la contribution des primes d'assurance. Est-ce que c'est le cas ?

Merci.

Le Président

Merci cher collègue,
L'honorable Ali Badra OUEDRAOGO a la parole.

M. Aly Badra OUEDRAOGO (GC/PP)

Merci monsieur le Président.

Je joints ma voix à mes collègues qui se sont déjà exprimés pour féliciter la Commission et féliciter le Gouvernement.

Monsieur le Ministre, l'institution spécialisée de l'Union africaine en matière de gestion des risques et de création des conditions de mitigation des aléas climatiques, c'est une très bonne chose. Je pense que notre pays est suffisamment instruit sur le modèle de fonctionnement, sinon l'efficacité ou le laxisme des instruments supranationaux.

Nous devons vous féliciter pour cette volonté de ratifier cet accord, mais nous vous exhortons surtout à doper la capacité nationale de riposte en matière de préventions des catastrophes naturelles parce que nous avons suffisamment été instruits sur effectivement comment les instruments internationaux se comportent et surtout que la plupart de ces instruments sont inféodés à des systèmes et au positionnement actuel de notre pays, je pense que nous ne pouvons pas considérer cela comme étant un pis-aller.

La solidarité internationale d'ailleurs est devenue un trompe œil, un leurre et nous devons faire attention. Je sais que le Gouvernement ne perd pas cela de vue. Je voudrais juste vous exhorter à travailler à doter la capacité nationale en matière de riposte face aux catastrophes naturelles.

J'ai une petite question.

J'ai bien écouté, peut-être qu'entre temps j'étais un peu distrait, mais je n'ai pas perçu l'aspect prévention dans les missions et attributions ou dans le fonctionnement de l'institution ARC. J'ai beaucoup plus vu que l'accent est mis dans le cadre bien sûr de ses missions, sur le volet compensation, sur le volet traitement, des conséquences. On a parlé tantôt bien sûr des assurances, mais je n'ai pas trop perçu le volet prévention. Pourtant en la matière, je pense que le volet prévention est moins coûteux et surtout que c'est plus raisonnable que de mettre le focus sur le traitement des conséquences qui peut être effectivement beaucoup plus coûteux.

Si le volet prévention est pris en compte dans le cadre des attributions de l'Institution ARC, est-ce que vous pouvez nous faire à date, le point en ce qui concerne le Burkina Faso en termes d'alerte ou de prévention ?

Je pense que vous l'avez relevé, pour l'assurance, le Burkina n'a été bénéficiaire qu'en 2023, 2024 pour la sècheresse, mais le volet prévention-alerte, est-ce que cette institution a contribué à ce que le Burkina puisse effectivement avoir des alertes pour travailler en amont pour éviter la survenue de catastrophes naturelles ?

En tout cas merci, nous sommes solidaires avec vous, mais nous pensons qu'au vue de notre expérience sur la scène internationale, il serait plus judicieux pour nous de compter sur nos propres ressources, sur nos propres moyens de mitigations ; je sais que le Gouvernement ne perd pas cela de vue.

Je vous remercie monsieur le Président.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable NASSOURI Daaga a la parole.

M. Daaga NASSOURI (GC/FVR)

Merci bien Excellence.

Je fais miennes les félicitations de mes prédécesseurs à l'endroit du Gouvernement mais aussi à l'endroit de nos collègues de la CAEDS.

Mon inquiétude ou ma préoccupation, c'est dans la même veine que l'honorable Aly Badra, mais je fonde cette inquiétude au niveau de la réponse à la question n°3 où le Gouvernement a bien précisé à une partie, qu'à ce stade, la mutuelle fonctionne essentiellement grâce aux contributions des partenaires financiers.

Quand j'ai vu cette partie j'étais inquiets parce que cela fait depuis 13 ans que cette mutuelle existe et si pour son fonctionnement ce sont les PTF qui en décident, alors cela pose vraiment un problème.

D'abord, je voudrais déjà demander qui sont ces PTF ? Est-ce que nous pouvons avoir une idée sur qui sont ces PTF qui financent le fonctionnement de cette mutuelle.

Ensuite, je me demande si cela ne contraste pas avec, j'allais dire l'avantage soulevé par le Gouvernement dans l'appel à ratification à savoir la réduction de la dépendance de l'aide extérieure grâce à un mécanisme africain autonome. Parce que je me questionne sur l'autonomie de financement africain si ce sont des PTF qui participent à son fonctionnement ?

Enfin, est-ce que cela ne contraste-il pas aussi avec notre démarche de quête de souveraineté estimée et entamée depuis un moment dans notre pays ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Lougoulawindin Clémence OUEDRAOGO a la parole.

Mme Lougoulawindin Clémence OUEDRAOGO (GC/FDS)

Merci Excellence.

Félicitation à la CAEDS et merci au Gouvernement pour ce projet de loi.

Monsieur le Ministre, j'aimerais savoir s'il existe un taux de plafonnement d'indemnisation liée à ces différentes catastrophes naturelles ?

Merci Excellence.

Le Président

Merci chère collègue.
Enfin, l'honorable YARO Mamadou a la parole.

M. Mamadou YARO (GC/PDCE)

Merci Excellence.

J'ai deux préoccupations et je crois qu'elles ont déjà été évoquées par quelques prédécesseurs.

Si je m'accroche aux réponses des questions n°04 et 10, l'obligation financière où nous devons payer une cotisation des Etats membres, et ensuite les cotisations annuelles au niveau de la réponse à la question n°10.

Comme mes prédécesseurs, je suis un peu inquiet au vue de la pratique en matière de financement de nos organisations interétatiques et même au niveau de l'Union africaine. La structure du budget est financée à près de 75% par des partenaires effectivement.

Cela est vraiment inquiétant quand on prend même le cas de l'Union africaine aujourd'hui, il y a cette grosse inquiétude qui est que pratiquement 75% à peu près du budget est financé par les partenaires techniques et financiers.

Peut-on parler d'indépendance ? C'est la question de fond.

On ne peut pas parler d'indépendance de nos organisations aujourd'hui si nous les Etats membres ne sommes pas capables de prendre en charge le fonctionnement de nos institutions.

J'ai une expérience. Ayant été DAF pendant 5 ans d'une organisation interétatique dont je ne citerai pas le nom, nous nous sommes trouvés dans une situation où il y avait des arriérés énormes de cotisations des Etats membres. Il fallait parcourir ces Etats membres pour collecter et amener les Etats à payer sur un plan d'échelonnement les cotisations parce que les arriérés étaient énormes. Cela ne peut pas continuer.

Monsieur le Ministre, nous entrons dans certaines organisations, aujourd'hui nous allons ratifier l'accord de création, de l'Institution ARC, mais qu'est-ce que vous ferrez pour renverser cette tendance en matière de financement de nos organisations ? Parce que c'est important.

Aujourd'hui, nous parlons de souveraineté, aujourd'hui nous parlons d'indépendance, malheureusement cela ne se perçoit pas dans les institutions régionales ou dans les institutions inter-étatiques.

La deuxième préoccupation a été évoquée en partie par l'honorable Aly Badra OUEDRAOGO. ARC est une institution spécialisée de l'Union africaine. Nous savons qu'actuellement quand même, il faut reconnaitre qu'il y a un froid entre l'Union « européenne » et nous et surtout les pays de l'AES…

Le Président

C'est l'Union africaine.

M. Mamadou YARO (GC/PDCE)

Oui, l'Union africaine.

Merci monsieur le Président.

Je ne sais pas comment vous en tant que techniciens diplomates, comment vous allez résoudre diplomatiquement ces problèmes parce que ARC est quand même une institution spécialisée de l'Union africaine.

Moi j'anticipe, peut-être quelques difficultés en matière de collaboration, même si déjà le Burkina Faso a participé à certaines activités de ARC.

Merci Excellence.

Le Président

Merci, cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Jean-Marie KOMBASSERE
Président de la CAEDS

Merci Excellence.

Juste pour dire merci à tous ceux qui nous ont adressé des félicitations et dire que l'ensemble des questions sont à l'adresse du Gouvernement.

Merci.

Le Président

Merci monsieur le Président.

Je saisis l'occasion pour remercier les membres de la CAEDS ainsi que les membres des deux autres commissions saisies pour avis pour le travail.

A présent, je donne la parole au Gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Karamoko Jean-Marie TRAORE
Ministre des Affaires étrangères

Merci monsieur le Président.

Monsieur le Président, avec votre indulgence, je voudrais, puisque je prends la parole juste en début d'année 2026, solliciter votre autorisation pour adresser aux honorables députés et à l'ensemble du personnel parlementaire et à toute la presse qui vous accompagnent, mes vœux de bonne et heureuse année 2026.

Le Président

Merci beaucoup, monsieur le Ministre.

M. Karamoko Jean-Marie TRAORE
Ministre des Affaires étrangères

Merci.

Je voudrais aussi m'associer au Président de la Commission pour remercier toutes les commissions qui ont été saisies pour avis et qui nous ont honoré d'un avis favorable aujourd'hui suite à la présentation du rapport.

Je voudrais vous rassurer que nous avons pris très bonne note des recommandations et suggestions qui ont été faites et nous en tiendrons compte après le processus de ratification.

Je vais aborder les questions une à une en commençant par celle de l'honorable OUEDRAOGO Souleymane qui se posait la question du délai mis entre 2012 et 2026, pour voir ce document enfin dans le processus de ratification.

Je pense que c'est une question que le Gouvernement même s'est posée et jusque-là, je dois dire avec honnêteté que nous n'avons pas de réponse en dehors des hypothèses.

Et l'une des hypothèses, c'est probablement qu'après sa signature, il y avait déjà la possibilité de souscrire sans avoir épuisé le processus de ratification. Mais je ne pourrais le confirmer.

Donc, à partir du moment où cette facilité est offerte, probablement les Etats peuvent prendre leur temps.

Mais ce que nous pouvons confirmer, c'est que l'appel à la ratification a fait suite à une des sessions de la mutuelle et qui a désormais fixé un seuil pour les Etats qui souhaitent continuer de bénéficier des produits de la mutuelle, de procéder à la ratification.

Et je crois que cela a accéléré le processus, ce qui nous amène aujourd'hui devant vous.

Donc, ce sont des questions qui restent toujours ouvertes, mais nous n'avons de réponses que ces quelques hypothèses que nous-même nous avons soulevé.

Et donc pour rattraper le retard comme vous l'avez mentionné, heureusement il n'y a pas eu de retard parce que depuis la création de l'instrument, il a commencé à fonctionner en essayant d'offrir ses services. Peut-être que c'était aussi un parcours test pour que les acteurs eux-mêmes puissent comprendre un peu le mécanisme, l'affiner et maintenant pour la mise à l'échelle, demander à ce que tous les Etats puissent ratifier le document.

Pour ce qui concerne le mécanisme de suivi de la mise en œuvre, heureusement la démarche de cette mutuelle facilite le suivi parce qu'elle part d'une évaluation. Parce que déjà le fait de disposer d'une situation de référence, vous donne tout de suite des balises et des indicateurs qui vont faciliter le suivi.

Mais au-delà de cela, lorsque vous regardez l'architecture même de l'institution avec des cessions au niveau de la Conférence, au niveau institutionnel, il y a déjà des organes qui sont mis en place et qui facilitent le suivi des activités mais aussi de tous les services qui sont offerts par la mutuelle.

Au niveau national, il y a un travail qui est fait à travers des groupes techniques interministériels. Vous savez que c'est le ministère de l'agriculture qui constitue le portage technique. Donc en ce qui concerne les produits de cette mutuelle, le Ministère de l'agriculture travaille avec celui des Finances dans le cadre de l'évaluation avec d'autres institutions, pour faire le point de départ, évaluer les risques en anticipant et proposer les montants à souscrire.

Donc à ce niveau, je dirais qu'il y a tout un dispositif au niveau national qui est mis en branle dans le cadre du suivi.

A côté de cela, vous avez les mécanismes classiques que nous avons avec le ministère en charge de l'action humanitaire et qui s'appuient sur le volet purement urgence, c'est le comité national de secours d'urgence qui, régulièrement, fait des points, fait un suivi pour permettre à l'Etat d'anticiper et d'être présent chaque fois que de besoin.

Pour les questions de l'honorable HIEN Diédon Alain, je crois que c'était la même préoccupation.

Le constat de dire que c'est comme si nous souhaitons les catastrophes, je comprends en fait la préoccupation, peut-être que nous sous-estimons ou nous essayons un peu de compliquer la tâche du Seigneur en nous installant dans des endroits où nous savons que probablement si l'eau ne vient pas, en cas d'incendie, il va y avoir des problèmes.

Je crois que vous-même vous l'avez mentionné, il y a de cela quelques décennies, les inondations on pouvait les inscrire toujours sur le registre des hypothèses parce que ce n'était pas régulier.

Mais depuis quelques années, nous savons que ce n'est plus une hypothèse ; c'est devenu carrément une donnée, on sait qu'on ne peut pas passer une année voir deux ans sans faire face à cette situation. Et à partir de ce moment, il est nécessaire donc d'intégrer ces données dans nos instruments de planification pour nous permettre toujours de faire face aux catastrophes lorsqu'elles surviennent.

Pour ce qui concerne la question liée à cela, est-ce que le Gouvernement a une situation de référence, je dirais oui.

Oui, parce que chaque année, il est fait une mise à jour des différents plans de riposte humanitaire qui se basent sur un certain nombre d'évaluations et qui sont faites et par le CONASUR et le ministère, mais aussi par d'autres acteurs qui ne sont pas souvent évoqués dans nos récits et qui sont les organisations de la société civile.

Vous avez beaucoup d'associations et d'ONG qui font un travail extraordinaire sur le terrain à des échelles certes plus grandes, mais qui ont des impacts assez importants au niveau village, au niveau commune pour ce qui concerne donc la gestion des catastrophes humanitaires.

Pour les préoccupations du député GANSONRE, je pense que c'était pour la plupart des contributions, mais je dois vous rassurer qu'au niveau de la mutuelle, il ne s'agit pas seulement d'un seul produit. Le Burkina a souscrit en précisant la police « sècheresse », mais il y a plusieurs produits.

Quand vous regardez donc, il y a tout ce qui est catastrophe climatique, cela ne se résume pas seulement en termes de sècheresse, c'est toujours le couple « sècheresse-inondation », mais il y a d'autres.

Quand vous vous mettez à l'échelle africaine, vous avez des cyclones dans d'autres pays, vous avez des séismes, vous avez toutes sortes d'évènements naturels qui peuvent provoquer des situations humanitaires au-delà des capacités immédiates des pays qui font face à ces situations. Donc, il n'y a pas une limitation.

En plus de cela, vous avez la couverture de certaines épidémies et des épizooties comme cela a été mentionné dans le rapport qui concerne par exemple Ebola dans certains pays. Il revient aux pays qui souscrivent, de choisir quels sont les domaines qu'ils voudraient voir couverts par la prise en charge une fois que la catastrophe survient.

Je pense que l'avantage de cette institution, c'est qu'habituellement lorsque vous souscrivez dans une institution d'assurance et que malheureusement, il y a un incident qui survient, l'institution a besoin d'y aller pour faire l'évaluation, faire toutes les enquêtes avant de vous dédommager.

Dans le cas particulier, la différence c'est qu'il y a un travail de pré formatage qui fait qu'en anticipant on se dit que lorsque nous sommes dans une situation de sècheresse de telle envergure et que le pays qui a souscrit

pour telle sècheresse a payé pour tant de francs, voilà le montant de prise en charge. A partir de ce moment, cela facilite le décaissement.

C'est vraiment l'un des avantages de cet outil qui fait qu'on ne va plus s'embarrasser de toutes les procédures de mise en place d'une équipe d'identification des experts, d'organisation des déplacements, d'aller sur le terrain, conduire des entretiens, évaluer le coût pour venir faire un rapport avant que le volet financier ne se mette en route.

C'est déjà fait avec les experts, si fait que lorsqu'il y a la survenue de l'incident, la prise en charge est facile.

La stratégie pour améliorer l'accès aux assurances, je crois que nous sommes déjà dans cette dynamique. Avant 2012, il n'y avait pas ces offres de service et lorsque vous aller aujourd'hui même au niveau de certaines institutions financières, il y a des efforts qui sont faits pour essayer de plus en plus de couvrir le secteur agricole parce que c'est un secteur qui est resté longtemps en marge. Et la couverture du secteur agricole c'est quoi ? C'est toujours la gestion de l'eau, soit en surabondance soit en insuffisance totale. C'est de cela dont nos producteurs dépendent. Et donc les banques et certaines structures essaient de développer des services pour faire en sorte que les paysans puissent être dans un minimum de quiétude, quelle que soit la saison en l'amenant à contribuer pour un montant qui est toujours évalué sur une certaine base.

Donc, je pense qu'il y a un travail qui est fait et on a noté une grande évolution dans ce domaine.

Au sein même des populations rurales, vous avez plusieurs mécanismes qui ne sont pas évoqués dans nos documents, mais qui sont aussi des réponses en termes d'assurance. Le warrantage par exemple, cela n'a l'air de rien, mais cela permet à beaucoup de paysans de se mettre à l'abri de certaines situations difficiles.

Pour répondre aux questions de l'honorable ZANGRE à savoir, est-ce que le coût des primes n'est pas très élevé de sorte que ce soit suffisamment pesant sur le budget ?

Je crois que déjà, l'exemple qui a été donné à savoir souscrire pour 800 millions et bénéficier d'une couverture de 2 milliards 600, c'est déjà un argument de poids qui montre qu'on ne peut pas faire l'évaluation juste de la souscription, tant qu'on ne met pas cela en rapport avec ce que cela va avoir comme incidence. Et c'est justement cette mise en relation qui nous amène à dire que ce n'est pas pesant.

Les réponses ou les bénéfices dont l'Etat va jouir en termes d'incident sont toujours plus élevés que la souscription qui est faite. Et à ce niveau nous ne pensons pas que ce soit pesant sur le budget.

L'autre avantage qui n'a pas de coût, c'est justement cette possibilité de disposer de ressources à des moments où on ne peut pas prévoir. L'incident peut arriver à un moment où les caisses de l'Etat sont en souffrance mais là, vous avez tout de suite une réponse. Si vous devez attendre 10 à 15 jours, ce sont des facteurs aggravants de l'incident qui font que, cela n'a pas de coût. Cela peut donner une diminution totalement difficile à maîtriser par rapport aux bénéfices qu'on tire en allant à cette souscription.

Pour revenir à la question de l'honorable Badra OUEDRAOGO, oui le processus de ratification ne met pas en berne ou ne ralentit pas les efforts qui sont consentis au niveau national pour développer les capacités de réponse.

Quand vous regardez déjà au niveau du Ministère de l'action Humanitaire, surtout que le Burkina fait face à des déplacements internes de populations, je crois que le pays n'a jamais développé autant ses capacités que lors de ces trois dernières années, pour faire face à ces situations, faire en sorte que des stocks soient disponibles à l'échelle au niveau déconcentré, que les besoins des populations puissent être couverts en un temps court, mais aussi faire un suivi des évènements.

Je prends un exemple, lorsque nous travaillons en commission, que lorsqu'il y a des activités même autour du Burkina et que ces activités interrogent sur les possibilités de déplacement des populations, le Ministère en charge de l'action Humanitaire, le CONASUR et tous les acteurs essaient déjà de réfléchir sur des plans de réponse au cas où.

C'est vous dire qu'il y a des mécanismes internes qui fonctionnent très bien et qui viennent s'agréger sur les efforts qui sont régulièrement consentis par le Gouvernement en termes de construction d'infrastructures, en termes de mise en place de moyens logistiques pour pouvoir faire face à ces catastrophes.

Je dirais donc que oui, votre constat est tout à fait juste, il faut développer les capacités nationales, mais cela ne peut pas exonérer autant le pays de prévoir le soutien à l'international parce qu'on ne sait jamais quel type de catastrophe viendra frapper à nos portes.

C'est pourquoi, je disais que même dans les grands pays qui ont tous les moyens, il est arrivé qu'on voit des secours qui viennent d'ailleurs.

Les avions, les canadairs contre les incendies, ils sont souvent allés aux Etats Unis, pourtant c'est un grand pays. Vous avez régulièrement des incendies en Australie et vous avez des équipements qui viennent du Japon pour les appuyer.

C'est pour dire qu'on n'est jamais suffisamment grand et fort pour faire face à ces catastrophes parce que si on peut gérer des sècheresses, ce n'est pas évident que pour les inondations, on puisse avoir les mêmes capacités. Si on arrive à le faire pour les inondations, ce n'est pas évident qu'en cas de séisme, on puisse avoir les capacités.

Pour ce qui concerne la préoccupation sur l'aspect prévention, je pense que vous avez très bien suivi, la vocation de cette institution n'est pas essentiellement focalisée sur la prévention. Mais je pense que la bonne note, c'est que déjà évaluer, c'est prévenir. Le fait de travailler avec cette institution et d'anticiper, de nous projeter et de prendre conscience des problèmes probables auxquels vous pourrez faire face, vous amène tout de suite à évaluer et à réfléchir sur les réponses au cas où.

Donc, c'est déjà un avantage, même si l'institution elle-même n'apporte pas une assistance pour faire de la prévention. L'institution est là pour assister en cas de survenu d'incidents, mais tout le processus d'évaluation avant la survenue de l'incident, vous donne cette capacité de prévenir si vous en êtes alertés.

Je crois que l'honorable député a parlé tout à l'heure de la cartographie des risques, la cartographie des incidents, la cartographie humanitaire, il y a un certain nombre d'instruments que vous êtes amenés à élaborer et qui vous donne tout de suite la possibilité de vous organiser, ne serait-ce qu'avoir une idée de combien cela va coûter. Je crois que c'est déjà un pas important.

Pour répondre aux questions de l'honorable NASSOURI, je crois qu'il est intervenu en termes d'inquiétudes, le fait que la mutuelle soit pour le moment supportée par les partenaires techniques et financiers.

Oui, je pense que théoriquement, ce sont des inquiétudes qu'on peut comprendre, mais je ne pense pas que ce soit aussi inquiétant.

Vous avez certains partenaires qui interviennent à travers plusieurs autres canaux, soit des partenaires bilatéraux qui vont confier leurs fonds au dispositif des Nations Unis ou à d'autres institutions de la société civile pour appuyer les pays dans la formulation et la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes.

Pour le cas de la mutuelle, il y a pas mal de partenaires techniques et financiers effectivement qui se sont intéressés à cet outil probablement parce qu'ils trouvent en la mutuelle, une interface technique plus efficace. Et à partir de ce moment, ils sont prêts à y probablement loger leurs fonds pour éviter des interventions directes.

Mais pour le listing des partenaires qui intéressait, les techniciens m'ont soumis une longue liste, parmi lesquels nous avons :

- des partenaires qui sont des outils africains, telle que la Banque africaine de développement, c'est une banque qui a été mise en place et qui a un lien fort avec l'Union africaine ;
- le PAM qui n'est pas, on va dire un partenaire financier en tant que tel, mais qui peut être un opérateur sur le terrain ;
- la KFW qui est un dispositif allemand ;
- l'USAID ;
- la Coopération suisse ;
- des partenaires pays comme le Canada, l'Union européenne et bien d'autres.

Comme je l'ai dit, généralement les Etats ont plusieurs canaux pour apporter leur appui. Vous pouvez avoir un Etat qui a de l'argent pour un domaine bien précis, il choisit de le placer sur un compte pour que le PAM puisse exécuter ce programme. Ils ont aussi la possibilité de s'adresser directement. Mais je crois que pour certains programmes d'une certaine envergure, le dispositif multilatéral qui est mis en place à travers ARC a intéressé certainement tous ces partenaires.

Mais je ne crois pas que cela puisse véritablement jouer et verrouiller la dépendance vis-à-vis de cet outil. Parce qu'ici, on a fait une analyse à l'échelle africaine, d'abord que l'Afrique puisse disposer de son outil à lui, pour venir en soutien aux autres partenaires.

Le volet positif, c'est qu'il y a deux compartiments : le compartiment technique qui appui les pays pour faire les évaluations et autres et il y a le guichet purement assurance qui fonctionne exactement comme une assurance.

Toute souscription ne donne pas lieu tout de suite à un bénéfice qui va aux deux tiers. D'ailleurs, je crois que les Etats souscrivent pour ne pas pouvoir bénéficier parce que c'est le souhait.

Plus vous souscrivez et que l'assurance ne vous vienne pas en aide, cela veut dire que vous traversez des saisons régulières loin des catastrophes.

Cela suppose qu'avec la ratification, l'institution disposera probablement de ressources pour faire tourner le volet assurance et on sait exactement comment les assurances fonctionnent aussi. Ce n'est pas de l'argent qu'elles prennent pour déposer juste dans les caisses, c'est de l'argent qui est utilisé pour produire de l'argent.

Je me dis que si c'est bien maitrisé, là je rejoins votre préoccupation par rapport à la question de gouvernance et de gestion, qui ne sont pas le fait d'institutions, mais lié plus aux individus et aussi à la responsabilité des Etats.

Je pense que c'est simple de dire qu'on attend des prouesses d'une organisation internationale. Elle ne peut pas être autre chose que ce que les Etats qui l'ont mis en place veulent qu'elle soit.

Si nous voulons que nos institutions internationales soient efficaces et répondent à nos besoins, c'est nous, membres fondateurs qui devront travailler à ce que cela soit ainsi. Mais si nous fermons les yeux et que nous transposons les pratiques que nous-mêmes nous craignons au sein de nos institutions, nous créons un instrument qui nous échappe dès la mise en place.

Donc, c'est une responsabilité qui est sous la maîtrise des Etats et à partir de ce moment, je pense que c'est un levier qui peut être géré pour qu'on puisse définitivement avoir des organisations internationales assez autonomes.

Pour répondre à la question de OUEDRAOGO Clémence, à savoir est-ce qu'il y a un taux de plafonnement d'indemnisations, les souscriptions pour ce que je sais, sont ouvertes. Les Etats souscrivent dans la limite de leur capacité et les prises en charge sont aussi évaluées sur la base de ce que vous placez comme souscription. Si vous donnez 100 francs, on vous apporte une aide équivalente à 100 francs de souscription. Si vous apportez 100 millions, le soutien qu'on vous apporte tiendra compte du montant des 100 millions. Donc c'est à vous de voir, sur la base de l'envergure ou de la profondeur de la crise que vous anticipez, cela va me nécessiter tant de francs pour faire face à une crise qui se posera dans telle zone, et à partir de ce moment, vous faites votre souscription en tenant compte de ce montant.

Pour les questions de l'honorable YARO, je crois que ce sont les mêmes inquiétudes qui sont partagées.

Quand on regarde la structure des budgets des organisations que nous mettons en place, la réponse pour moi est la même ; il faut que les Etats acceptent cotiser. Les arriérés c'est devenu carrément un identifiant des organisations internationales africaines, les gens veulent bénéficier des avantages de l'organisation sans mettre ce qu'il faut. Or les premiers signes d'appartenance et d'engagement, c'est tout cela, c'est cotiser, c'est participer aux travaux, c'est être présent, c'est discuter et aussi partager ses idées.

Mais vous avez souvent des pays, quand ils cotisent ils ne sont pas là aux débats, ceux qui sont là aux débats ne cotisent pas, ceux qui cotisent et sont aux débats n'ont pas toutes les idées, donc il y a toujours quelque chose à compléter. Il faut qu'au niveau africain régional, on puisse prendre conscience et essayer de redresser ces quelques obstacles qui ne sont pas insurmontables. C'est juste une question d'engagement, c'est juste une question de volonté politique.

Que fera le Burkina Faso pour renverser la tendance en matière de financement… ? Je crois que la question m'a un peu échappé.

Pour la question concernant les relations avec l'Union africaine et notre implication dans les activités de la mutuelle, je crois qu'une partie de la réponse transparait déjà dans la question.

La mutuelle est une agence spécialisée de l'Union africaine, le Burkina Faso est suspendu des instances de l'Union africaine : la Conférence des Chefs d'Etat, le Conseil des Ministres, le Conseil de paix et un certain nombre d'instances dont nous sommes suspendus. Mais pour autant, vous avez assez de Burkinabè qui continuent à travailler à l'Union africaine et qui apportent un concours technique très important.

Et donc, nous ne sommes pas suspendus des agences spécialisées de l'Union africaine. Nous avons le siège de SAFGRAD, nous ne sommes pas suspendus de la ZLECAF, nous ne sommes pas suspendus des autres organisations spécialisées de l'Union africaine où nous continuons de travailler.

Donc, je crois qu'il y a un réglage politique qui doit être fait au niveau de l'organisation elle-même. Mais pour ce qui concerne les instruments opérationnels, nous continuons d'être membres et d'apporter notre contribution. A cela, je crois qu'il n'y a pas d'inquiétude.

La difficulté de collaboration, je pense que même avant la suspension, il y a toujours eu des difficultés de collaboration quand plusieurs Etats se mettent ensemble.

Déjà au sein de l'Union africaine, vous avez tous les compartiments, Centre, Est, Sud et autres, qui sont souvent des clivages qui amènent des débats de régionalisation au sein d'une organisation qui doit réfléchir sur la destinée de tout un continent.

Donc, les difficultés de collaboration à mon avis ne sont pas aussi importantes au point de compromettre le fait que nous soyons un acteur important majeur dans le cadre de l'opérationnalisation de cette mutuelle.

Monsieur le Président, honorables députés, j'ai fait un survol de l'ensemble des préoccupations qui ont été soulevées par les députés ; je ne sais pas si j'ai été suffisamment en profondeur, mais en tout cas je voudrais encore vous remercier pour l'intérêt que vous portez à cet instrument et surtout, pour votre adhésion en ce qui concerne le processus de ratification, ce qui permettra au Burkina de disposer d'un levier en plus de ce que le Gouvernement consent comme effort pour faire face à certains impondérables.

Merci à toutes et à tous pour votre attention.

Le Président

Je remercie le Gouvernement.

Le débat général est clos.

J'appelle à présent en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°029.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Moussa SAWADOGO
Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°029

Oui, il y a eu un amendement qui portait sur la date.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Moussa SAWADOGO
Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°029

Les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votant.

M. Pawindé Edouard SAVADOGO
Premier Secrétaire parlementaire

Excellence, Monsieur le Président, le quorum n'a pas connu d'évolution, il s'établi comme suit :

- 21 députés absents excusés ;
- 00 député absent non excusé ;
- 16 procurations ;
- 50 députés présents ;
- 66 votants.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Moussa SAWADOGO
Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°029

Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 66

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Moussa SAWADOGO
Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°029

Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 66

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°029.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 66

L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)

A présent, j'appelle en discussion, le dossier n°030.

Le Gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Karamoko Jean-Marie TRAORE
Ministre des Affaires étrangères

Merci monsieur le Président, le Gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le Gouvernement.

Je donne la parole au Président de la CAEDS pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Jean Marie KOMBASSERE
Président de la CAEDS

Merci Excellence pour la parole.

Avec votre autorisation, je cède la parole au député SAWADOGO Issa pour présenter le rapport de la Commission.

M. Issa SAWADOGO
Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°30

Merci bien monsieur le Président.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de tradition, si vous me permettez, je voudrais présenter mes civilités en langue avant d'entamer mon rapport.

(Intervention en langue locale moré)

Le Président

Sor bémè.

M. Issa SAWADOGO
Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°30

Id puusi la barka.

(Il donne lecture intégrale dudit rapport)

Ouagadougou le 19 janvier 2026

Le Président : Jean Marie KOMBASSERE
Le rapporteur : Issa SAWADOGO

Je vous remercie pour votre attention soutenue.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Diédon Alain HIEN
Président de la CDD

Merci Excellence pour la parole.

Avec votre autorisation, nous invitons l'honorable député ZONGO Sayouba à présenter à la plénière le rapport d'avis de la Commission.

M. Sayouba ZONGO
Rapporteur de la CDD pour le dossier n°030

Merci bien Président.

Rebonjour à toutes et à tous.

Excellence, avec votre autorisation, j'aimerais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y, cher collègue.

M. Sayouba ZONGO
Rapporteur de la CDD pour le dossier n°030

Merci bien.

Appréciation et avis de la Commission

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAEDS fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges les commissaires ont reconnu la nécessité pour le Burkina Faso d'adhérer à la convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommage nucléaire adopté le 21 mai 1963.

En effet, avec la signature de l'accord de coopération entre notre pays et le Gouvernement de la Fédération de Russie dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire, cette adhésion permettra de combler un vide juridique en cas d'incident nucléaire.

Elle facilitera en outre la coopération internationale en matière nucléaire, rassurera les investisseurs ainsi que les partenaires étrangers.

De ce qui précède, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou le 21 janvier 2026

Le Président : Dr Hien Alain Diédon
Le rapporteur : Sayouba ZONGO

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je donne la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de le CGSASH

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable TINDANO Arnaud Yentéma à bien vouloir présenter devant la plénière le contenu du rapport d'avis de la CGSASH.

Je vous remercie.

M. Arnaud Yentéma TINDANO
Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°030

Merci madame la Présidente pour la parole.

Bonjour à toutes et à tous.

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je voudrais aller à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y, collègue.

M. Arnaud Yentéma TINDANO
Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°030

Merci Excellence.

Appréciation et avis de la Commission

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAEDS fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, portant autorisation d'adhésion à la convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, adopté le 21 mai 1963, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH. Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra à notre pays :

- d'établir un cadre juridique pour règlementer et organiser le régime de la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires ;
- de poursuivre sereinement et efficacement le processus de mise en œuvre de son programme électronucléaire.

Par conséquent, la Commission du genre de la santé, de l'action sociale et humanitaire émet un avis favorable pour son adoption.

Toutefois, la Commission exhorte le Gouvernement à prendre des mesures idoines afin de garantir la santé des populations contre les risques liés au nucléaire.

Ouagadougou le 21 janvier 2026

La Présidente : Marie-Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le rapporteur : Yentéma Arnaud TINDANO pour le petit Youssouf OUEDRAOGO.

Je vous remercie.

Le Président

Monsieur le rapporteur, je vous laisse la paternité de ce que vous venez de dire ***(Rires)***

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe enfin la parole au Président de la COMFIB pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable TUINA Kanibè à présenter à la plénière de l'Assemblée, le rapport d'avis de la Commission des finances et du budget.

M. Kanibè TUINA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°030

Merci Président, pour la parole.

Excellence Monsieur le Président, les travaux de l'autoroute Ouaga-Bobo avancent vite et même très vite. Pour permettre au nucléaire d'aller encore plus vite, permettez-moi d'aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y, cher collègue.

M. Kanibè TUINA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°030

Merci.

Appréciation et avis de la Commission

Suite au compte rendu des travaux de la CAEDS, fait par le député rapporteur, moi-même, des échanges en lien avec les motivations du projet de loi, de ratification ainsi que certaines de ses dispositions, ont eu lieu entre les membres de la Commission des Finances et du Budget.

De ces échanges, la Commission note que l'adhésion à cette convention permettra notamment de :

- Situer les responsabilités en cas d'accident nucléaire,
- Réparer les dommages nucléaires issus de la survenance d'un accident ou qui résulterait des installations qui viendraient à être

réalisées au Burkina Faso conformément aux dispositions de la convention,

- Couvrir les dommages matériels et les préjudices corporels causés par la libération de matière radioactive ainsi que des pertes économiques résultant de la contamination de l'environnement.

Au regard de ce qui précède, la commission des finances et du budget émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi de ratification.

Ouagadougou, le 21 janvier 2026

Le Vice-président : Issiaka TAPSOBA
Le rapporteur : Kanibè TUINA

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

1) Souleymane OUEDRAOGO,
2) Aly Badra OUEDRAOGO,
3) Daaga NASSOURI,
4) Esther BAMOUNI/KANSOLE,
5) Hama LY,
6) Daniel ZOUNGRANA.

L'honorable Souleymane OUEDRAOGO a la parole.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC/OSC)

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition pour la parole.

Félicitations à la Commission et félicitations au Gouvernement.

Les pertinentes questions posées par les commissaires saisis au fond et pour avis, également les pertinentes réponses du Gouvernement, me laissent finalement une toute petite marge de manœuvre, ce qui fait que je ne pourrais pas beaucoup m'étaler sur le dossier.

Néanmoins, j'ai quand même une toute petite préoccupation, une incompréhension d'ailleurs.

A la lecture du rapport, j'ai cru comprendre qu'il y a le protocole de 1963 sur la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires qui n'a pas été ratifié ou du moins qui n'est même pas en cours de ratification, alors que nous sommes en train de ratifier l'instrument juridique mère qui est la convention de Vienne sur la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires.

Je voudrais savoir qu'est-ce qui justifie cela ? Pour moi, les deux auraient pu se faire en même temps, parce que pour moi le protocole est directement imbriqué à la convention. Si la convention ne l'a pas généré, cela aurait été réglé comme une situation au plan juridique international d'un seul coup et le Gouvernement n'a pas opté de le faire. Je ne sais pas si je me trompe, mais si je me trompe on me le dira, mais si c'est le cas, je voudrais savoir pourquoi le Gouvernement n'a pas opté de ratifier les deux instruments en même temps ?

Je vous remercie Excellence.

<u>Le Président</u>

Merci, cher collègue.
L'honorable Aly Badra OUEDRAOGO a la parole.

<u>M. Aly Badra OUEDRAOGO</u> (GC/PP)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Remerciements à la Commission, félicitations au Gouvernement.

J'ai deux petites questions, la première n'est pas une question au sens stricte du terme, mais juste une préoccupation relative à une mention qui a été faite dans le rapport. Donc vous voyez bien que je m'adresse à la Commission.

Il est mentionné dans votre rapport qu'était présent à l'audition, le Directeur général de l'Agence atomique.

Je ne sais pas si mes notes sont correctes. Comme on n'a pas tous les mêmes pratiques, je voudrais savoir, est-ce que c'est normal que vous fassiez figurer dans votre rapport cette mention ?

Parce que l'audition du Gouvernement, c'est un exercice qui met en prise la Commission et le Gouvernement. Vous avez mentionné les ministres qui étaient présents, donc la partie gouvernementale, ainsi que leurs collaborateurs. Le Directeur général de l'Agence n'est-il pas un collaborateur du Gouvernement ? Quelle est donc la valeur ajoutée de faire une mention supplémentaire de sa présence ? Mais est-ce que définitivement cela n'est pas une pratique contraire à nos pratiques rédactionnelles en termes de rapport ?

Je voudrais donc qu'on s'enrichisse mutuellement, c'est pourquoi, je soulève la préoccupation.

La deuxième partie de mon intervention, c'est une question que je voudrais adresser à monsieur le Ministre. C'est que dans le cadre bien sûr de la confédération de l'AES, il y a un certain nombre de domaines qui relèvent désormais de la compétence confédérale, le domaine socioéconomique, diplomatique, sécuritaire.

Première question : est-ce que le domaine de l'énergie, notamment l'énergie nucléaire fait partie de ces compétences qui relèvent désormais de la confédération ?

Sinon, au vu bien sûr des dividendes importants que l'énergie nucléaire peut procurer non seulement au Burkina mais à l'espace AES, pourquoi cette question n'a-t-elle pas fait l'objet d'une approche confédérale ? Puisque nous savons que nos trois pays ont le même rapport avec l'énergie ; nous avons donc les mêmes défis en termes d'énergie et nous avons aussi les mêmes rapports privilégiés avec la Russie, donc avec ROSATOM.

Pourquoi cette approche n'a pas été bien implémentée ?

C'est une question que je pose parce que dans la manipulation du nucléaire, vous avez effectivement dit qu'il peut arriver qu'il y ait des dommages et ces dommages peuvent aussi être des dommages qui vont donc au-delà des frontières du Burkina. Etant donné que nos frontières sont contiguës, nous partageons des frontières communes, pourquoi n'avoir pas effectivement placé la question du nucléaire comme étant une question qui devrait donc échoir à la compétence confédérale ? C'est donc la question que je voulais poser.

En lien maintenant avec ce que nous faisons ce matin, la ratification, si cette approche avait été privilégiée, j'aurais pu comprendre que vous puissiez aussi en termes de ratification, opter pour une approche groupée avec les pays de l'AES.

Merci Monsieur le Ministre pour les efforts et encore félicitations pour avoir donc soumis ce texte à notre appréciation ce matin.

Monsieur le Président, c'est l'essentiel de mes préoccupations.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable NASSOURI Daaga a la parole.

M. Daaga NASSOURI (GC/FVR)

Merci bien Excellence.

Félicitations une fois de plus à monsieur le Ministre et à son équipe pour ce deuxième projet qui est si important que le précédent.

J'ai deux préoccupations et je crois que la première est en lien avec la question soulevée par l'honorable Souleymane. J'avoue que je n'ai pas aussi compris la réponse à la question n°04 relative justement à cette question d'amendement de la convention.

Pourquoi je le dis ? Parce que la réponse même du Gouvernement s'inscrit dans une conditionnalité : « *Le Gouvernement pourrait envisager…* », alors qu'au-delà de l'importance de l'apport de ce protocole d'amendement qui couvre les domaines de l'environnement, il y a que dans l'appel à l'adhésion, le Gouvernement a reconnu, je crois au 3ème paragraphe, que… je crois que je vais lire la partie. *« La convention couvre les domaines matériels et les préjudices corporels causés par la libération de matières radioactives, ainsi que les pertes économiques résultant de la contamination de l'environnement* ».

S'il est dit ainsi, cela veut dire que c'est une des motivations pour lesquelles aujourd'hui la représentation est demandée à accorder que l'on s'inscrive dans une éventualité d'adhérer à ce protocole. Je ne comprends pas, je ne perçois pas vraiment cette position du Gouvernement.

Effectivement, cela va de soit que d'aller à l'adhésion de ce protocole d'amendement.

Le deuxième élément est relatif à la réponse à la question n°07 de la Commission, notamment l'implication, en tout cas les résultats financiers que ce projet pourrait apporter.

Le Gouvernement reconnait qu'il n'y a pas d'apport significatif, en tout cas qu'il n'y aura pas d'incidence financière en tout cas en termes d'obligation, alors que si je ne me trompe pas, l'un des principaux point clé de la convention de Vienne, c'est la couverture financière à travers notamment cette obligation pour l'exploitant de maintenir une assurance ou une garantie financière.

Donc là aussi si le Gouvernement pouvait me donner une réponse et nous édifier davantage.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Esther BAMOUNI a la parole.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO (GC/FVR)

Merci bien Excellence Monsieur le Président, pour la parole.

Félicitations à la Commission pour le travail abattu et merci au Gouvernement pour le projet de loi.

J'ai trois petites questions, une a été prise en compte par mon voisin, néanmoins je vais y aller.

La première s'adresse à la Commission et au Gouvernement en même temps.

C'est de savoir si la Commission a pris connaissance du contenu exacte de la disposition de la Convention qui comporte 29 articles ?

Sinon, elle revient au Gouvernement, pourquoi elle n'a pas été mise à la disposition de la Commission ?

Pour ce qui concerne la deuxième question, elle concerne la réponse du Gouvernement à la question n°03, concernant le point des conventions déjà ratifiées ou à ratifier en matière nucléaire.

Le Gouvernement a présenté un tableau exhaustif des principaux instruments juridiques internationaux en matière nucléaire et pertinent selon lui, sur le programme électronucléaire au Burkina Faso, ainsi que le niveau d'engagement du pays vis-à-vis de ceci.

Pourquoi notre pays reste un Etat non parti de certaines d'entre elles, bien qu'elles soient identifiées comme étant pertinentes selon le Gouvernement ?

Le Gouvernement compte-t-il les rejoindre toutes où est-ce qu'il y a des empêchements ? Auquel cas où il y aurait des empêchements, quels sont ces empêchements.

Pour terminer, la réponse à la question n°07, comme je le disais, mon voisin avait déjà abordé cette question.

Le Gouvernement a trouvé la nécessité de renforcer les capacités des compétences existantes pour prévenir les dommages, il y a une convention avec ROSATOM dans ce cadre.

Monsieur le Ministre tout à l'heure dans ses réponses a dit que la réparation des dommages est relative au niveau des cotisations de l'Etat parti.

Donc, si nous nous attendions à des réparations, il va sans dire qu'on va prendre des dispositions, notamment l'adhésion en cours.

Monsieur le Ministre, existe-t-il des frais d'adhésion à la convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires adopté le 21 mai 1963 ?

J'ai parlé plus haut du renforment des capacités qui nécessite sans doute des frais et la Convention de Vienne n'impose certes pas d'obligations financières, mais ne nécessite-t-elle pas des frais pour sa mise en œuvre ?

Telles étaient mes préoccupations.

Excellence Monsieur le Président, je vous remercie.

Le Président

Merci, chère collègue.
L'honorable Hama LY a la parole.

M. Hama LY (GC/FVR)

Merci bien Excellence.

Comme par curiosité, c'est exactement les deux questions qu'a posé l'honorable Aly Badra OUEDRAOGO.

La première s'adressant à la Commission de la CAEDS sur la citation du DG de l'Agence et la deuxième également sur la question de la mutualisation, sinon de la convergence des projets nucléaires de l'AES.

Merci Excellence.

Le Président

Merci cher collègue.
Enfin l'honorable ZOUNGRANA Daniel a la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA (GC/FDS)

Merci Excellence pour la parole.

Je voudrais remercier la CAEDS pour le travail abattu et saluer l'initiative du Gouvernement visant l'adhésion de notre pays à la Convention de 1963.

Cela traduit la volonté de renforcer la protection juridique des victimes de dommages nucléaires et de s'inscrire dans une dynamique de coopération internationale en matière de sureté nucléaire.

J'ai quand même quelques petites préoccupations.

Concernant la réponse à la 2ème question, le Gouvernement se contente donc de citer le Code pénal et la loi n°032 sans toutefois énumérer les dispositions en lien avec la matière.

Aussi, je voudrais également demander si le Gouvernement peut nous énumérer les éventuels risques potentiels, susceptibles d'affecter les populations en cas d'accident nucléaire.

Je m'interroge également si vraiment le pays a les moyens, s'il a signé pour y faire face, c'est-à-dire en cas d'accident nucléaire, est-ce que le Gouvernement a vraiment les moyens pour y faire face ?

Je me joints donc à l'honorable Souleymane pour revenir sur le protocole du 12 septembre 1997, qui élargit la notion de dommages nucléaires et renforce la protection des victimes.

Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas envisagé une adhésion concomitante au dit protocole ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la CAEDS pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Jean Marie KOMBASSERE
Président de la CAEDS

Merci Excellence pour la parole.

Merci aux députés pour les félicitations adressées à la Commission. La CAEDS a reçu deux questions. Je vais commencer par la deuxième de l'honorable BAMOUNI Esther.

Effectivement, la CAEDS a pris connaissance de la convention et nous l'avons mentionné dans le rapport et nous avons même fait appel à un spécialiste du droit nucléaire pour nous édifier sur les dispositions de la convention.

Concernant la mention du Directeur de l'ABEA dans le rapport, c'est vrai qu'on peut considérer que c'est un collaborateur du Gouvernement, mais au regard de la spécificité du projet de loi et de l'ancrage institutionnel de l'ABEA, la Commission a jugé nécessaire de spécifier cela dans le rapport. Du reste, cette mention ne va pas à l'encontre de nos habitudes. On a cru en accord avec les services techniques qui nous ont rassuré.

Le Président

Quel est son ancrage institutionnel ?

M. Jean Marie KOMBASSERE
Président de la CAEDS

L'ABEA relève de la Présidence.

C'est un acteur quand même clé dans le processus du nucléaire engagé au Burkina Faso. C'est donc pour cela que nous avons mentionné l'ABEA et les services techniques nous ont rassuré que cela ne va pas à l'encontre de nos habitudes rédactionnelles.

Le reste des questions est adressé au Gouvernement.

Merci.

Le Président

Je remercie le Président et les membres de la CAEDS pour le travail abattu. Je saisis l'occasion pour féliciter et remercier les membres des trois autres commissions saisies pour avis

A présent, je donne la parole au Gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Karamoko Jean-Marie TRAORE
Ministre des Affaires étrangères

Merci Monsieur le Président.

Nous avons fait, je crois, le point de six questions qui ont été posées par les honorables députés, en commençant par celle du député Souleymane OUEDRAOGO, qui est une question tout à fait logique, pertinente et je crois que c'est effectivement la question à se poser concernant le protocole additionnel qui a été signé en 1997. Pourquoi ne l'avoir pas ratifié.

Le Gouvernement a fait le choix de mettre l'accent sur la convention mère pour pouvoir avancer, ce qui n'exclut pas le fait que nous continuons à travailler sur une adhésion éventuelle du protocole additionnelle, qui a été adopté en 1997 et qui apporte une précision à certains dommages comme l'a précisé votre collègue.

C'est juste pour des questions pratiques parce que nous avons eu aussi ce débat en interne. Notre préoccupation, c'est de pouvoir faire avancer le programme électronucléaire qui, comme je l'ai dit, est organisé en plusieurs séquences et nous sommes toujours à la phase j'allais dire du déblayage, pour ce programme et cela nous permettra d'avancer.

Je crois qu'il y a déjà un travail qui est en train d'être fait pour soumettre dans les jours à venir, le protocole additionnel si tant est qu'on se rend compte qu'il y a d'avantage à adhérer à ce protocole.

C'est ce que je peux apporter comme réponse pour l'instant, sinon je crois que la question est tout à fait pertinente.

Pour répondre à la question de l'honorable Aly Badra OUEDRAOGO, je crois qu'il est question de procédure et cela a déjà été pris en charge par le Président de la Commission. Nous avons nous-mêmes au niveau du Gouvernement, souhaité que l'Agence soit citée et donc nous apportons notre caution à ce qu'il a apporté comme réponse si cela ne compromet pas dans le fond le document ou le processus de ratification.

Pour ce qui concerne la question de la mutualisation dans le cadre de l'AES, je pense que c'est important de préciser qu'au niveau de la Confédération, on est pour le moment dans une dynamique confédérale qui n'est pas celle de la fédération où nous mettons dans le cadre confédéral, l'ensemble d'un certain nombre de prérogatives.

Pour ce qui concerne la Confédération, nous avons certes défini trois piliers : Défense et sécurité, diplomatie et développement pour permettre aux Etats de travailler ensemble, mais en restant toujours dans nos rapports au niveau bilatéral avec d'autres institutions multilatérales où nous avons des rapports, sans véritablement compromettre cela.

Nous n'avons pas encore défini de manière définitive ce qui doit être concédé exclusivement dans le cadre confédéral. Nous sommes en début de processus, nous essayons d'abord d'affiner la méthode de travail ensemble autour de ces trois piliers. Donc il n'y a pas encore un reversement de ces compétences dans le domaine confédéral.

Pour ce qui concerne les procédures de ratifications groupées, je pense qu'il faut comprendre que des trois, selon ce que je sais, nous sommes un peu en retard parce que ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui, cela l'a déjà été au Niger. Donc, même si nous avons cette volonté d'aller ensemble pour les ratifications groupées, nous serions déjà un pas en arrière parce que le Niger est suffisamment en avance sur certaines questions.

Mais, je crois que cela n'évite pas que le processus de réflexion soit poursuivi en interne pour le volet opérationnel. L'essentiel, est que les trois pays puissent créer les cadres juridiques institutionnels, appropriés pour conduire des programmes ensemble, ensuite le reste va relever purement de questions de coopération.

Je crois que la préoccupation de l'honorable NASSOURI était la même pour ce qui concerne l'adhésion concomitante au protocole additionnel.

Concernant l'incidence financière, selon votre compréhension, il y a une incidence financière que vous imputer tout de suite à la prise en charge.

En adhérant à cette convention, c'est d'abord de rassurer l'opinion internationale, pour dire nous prenons la responsabilité de réparer en cas d'accident. Mais personne n'installe une unité nucléaire en souhaitant qu'il y ait des accidents. Pour nous à ce stade, c'est très difficile de dire le premier incident, j'espère qu'il y en n'aura jamais, va coûter combien de francs au point de le prendre comme étant une incidence financière.

La réponse qui figure dans le rapport, c'est la nuance entre les conventions qui ont un impact immédiat sur le budget. Quand vous prenez par exemple la mutuelle panafricaine, on contribue pour bénéficier de retours, mais pour ce cas précis, c'est juste le processus administratif et juridique que nous sommes en train de faire. En dehors de cela, ceci n'impacte pas systématiquement le budget de l'Etat. Le budget de l'Etat va être invoqué seulement en cas d'accident nucléaire, sans accident nucléaire, il n'y a pas de budget.

Je pense que cela m'amène aussi à aborder la question de la capacité. Il ne faut pas pour autant douter de nos capacités à prendre en charge. Quand on lisait la convention, on voyait aussi la notion de garant d'assureur. Aucune centrale nucléaire ne pourra fonctionner sans l'accompagnement d'un dispositif d'assurance.

Les pays qui disposent de centrales, souscrivent à des assurances et la question est réglée à ce niveau. C'est un peu comme votre véhicule, quand vous l'acheter. Vous ne pouvez pas présager du type d'assurance, il y en a qui prennent « **tout risque** », il y en a qui prennent « **au quart** », d'autres qui prennent pour les « **six places** », c'est à vous de voir. Mais, cela vous permet d'être à l'abri d'un certain nombre de choses et je crois que c'est exactement la même chose pour ce qui concerne les centrales nucléaires.

Donc pour rassurer madame BAMOUNI que ce n'est pas le même type. Pour ce qui concerne les souscriptions dont on a parlé durant le premier dossier qui consiste donc à aller transférer les charges à une assurance en payant une souscription, ce n'est pas la même chose pour ce qui concerne l'accident du nucléaire. Ce sont les cas d'assurances classiques.

Lorsque j'intervenais pendant le premier dossier, je disais que l'avantage de ARC, c'est que c'est prélevé avant ; on essaie d'anticiper et on dépose un fonds comme un fonds de garantie qui va tout de suite produire ses effets au cas où il y a une catastrophe.

Mais dans le cas de l'accident nucléaire, on ne peut pas échapper à l'évaluation. L'accident survient, les experts vont forcément aller évaluer pour voir quel est l'impact sur l'environnement, sur les hommes, sur les animaux, sur un certain nombre de choses, les coûts et autres pour après évaluer l'ensemble des coûts. Cela prend plus de temps que le premier type dont je parlais.

Donc, pour encore revenir sur le fait que cela n'a pas d'incidence financière immédiate. Par contre, on sait que si l'incident survient, cela peut être effectivement très cher si cela a une envergure élargie.

Pour cela, vous avez parlé de frais pour sa mise en œuvre. Non, en dehors de cette procédure, il n'y a pas d'implication immédiate en matière financière.

Je crois que l'honorable LY se retrouvait déjà dans les préoccupations qui avaient été invoquées.

Pour l'honorable ZOUNGRANA, le Gouvernement se contente d'amender le Code pénal. En réalité, notre préoccupation c'était de voir est-ce que c'est pris en charge par le code pénal. A partir du moment que c'est pris en charge par le Code pénal, je pense que ce n'était pas nécessaire de transposer tout ce qui est dispositions dans ce rapport. Mais si vous vérifier effectivement les repères qui ont été cités dans le rapport, vous trouverez réponse à votre question.

Pour les moyens du Gouvernement, je viens de le mentionner tout de suite, c'est toujours, pourquoi n'avoir pas envisagé l'adhésion au protocole additionnel de 1997.

Comme je l'ai dit, c'est une question qui a été déjà posée en commission par vos collègues et nous avons dit qu'à partir du moment où la convention nous permet d'avancer, on peut aller sans pour autant exclure le fait que nous puissions venir avec le protocole additionnel.

Je dois aussi mentionner que c'est un cas d'école pour nous parce que nous ne sommes pas des spécialistes en matière nucléaire, nous amorçons donc notre immersion à cet environnement.

Pour ce qui concerne la liste, je crois que c'est l'honorable BAMOUNI, pourquoi est-ce que c'est pertinent et pourquoi n'y avoir pas adhéré ?

Nous ne sommes pas dans une démarche systématique d'adhérer tout de suite à tous les protocoles ; l'Etat essaie d'évaluer pour voir si nous avons intérêt à adhérer. C'est pour cela que pour ce qui concerne le protocole facultatif, pour l'instant, on estime qu'il n'y a pas d'avantages à le faire pour nous mettre dans un carcan qui va être réglé au niveau d'une juridiction internationale, on ne va pas signer.

Mais si nous estimons pour un protocole quelconque qui figure sur la liste des 13, que c'est nécessaire et indispensable pour franchir un pas, ou avoir une certaine caution à l'international, nous y allons.

C'est donc une démarche prudentielle et graduelle qui nous permet en même temps d'avancer sur le programme électronucléaire.

Monsieur le Président, honorables députés, voilà les éléments de réponse que je pouvais apporter aux préoccupations qui ont été soulevées pour ce qui concerne ce dossier précis.

Je saisis l'opportunité encore pour vous réitérer toute notre reconnaissance et vous remercier pour ce travail d'examen en profondeur que vous avez pu faire et qui nous aidera éventuellement à davantage affiner notre programme.

Merci encore.

Le Président

Je remercie le Gouvernement.

Le débat général est clos.

(Coup du maillet)

J'appelle à présent en discussion, les articles du projet de loi, objet du dossier n°030.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Issa SAWADOGO
Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°030

Excellence Monsieur le Président, il y a un amendement expliqué en note de bas de page. Il s'agit de remplacer « 2025 » par « 2026 ».

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Issa SAWADOGO
Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°030

Oui Excellence, il y a des amendements expliqués en note de bas de page. Il s'agit ici d'enlever le gras des « vu ».

Le Président

Merci.

Article 1. La Commission a la parole.

M. Issa SAWADOGO
Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°030

Merci Excellence.

Il y'a un amendement expliqué en note de bas de page, il s'agit de remplacer : « Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à adhérer… » par : « ***est autorisé, l'adhésion du Burkina Faso*** »

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 66

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Issa SAWADOGO
Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°030

Excellence Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 66
Adopté.

A présent, je passe au voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°030 :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 66

L'Assemblé législative de transition a adopté. (Coup du maillet)

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé. La prochaine séance plénière aura lieu le vendredi 30 janvier 2026 à 09 heures.

Elle sera consacrée à l'exposé de Son Excellence Monsieur le Premier ministre sur la situation de la Nation, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée.

(Coup du maillet)

-Il est 12 heures 03 minutes-

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 27 janvier 2026.

Le Président de la séance

LE PARLEMENT Le Président BURKINA FASO

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Le Secrétaire de la séance

Pawindé Edouard SAVADOGO
Premier Secrétaire parlementaire